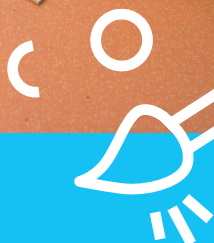




Activités

périscolaires et de loisirs

2025 - 2026



Chères Bondynoises, chers Bondynois,

À Bondy, les centres de loisirs sont bien plus que des lieux de garde : ce sont de véritables refuges et lieux de découverte pour nos enfants. Des espaces pensés pour leur sécurité, leur bien-être, et leur épanouissement aux côtés d'animateurs professionnels engagés.

En dehors de la maison et loin des écrans, les enfants vivent ici des expériences collectives riches, apprennent à grandir ensemble, à expérimenter, à partager entre copains et copines, dans un cadre bienveillant et stimulant.

Tout au long de l'année, les projets comme Bondy Aquatique, le Noël au Palais, le Carnaval ou encore le Centrathlon permettent à chacun de s'investir, de se découvrir, de prendre confiance, et surtout de s'amuser.

Nous avons à cœur de faire des temps périscolaires un prolongement éducatif stimulant, inclusif et joyeux, qui participe pleinement à la réussite de tous les enfants bondynois.

Nous vous invitons à consulter attentivement ce guide et souhaitons à vos enfants une très belle année périscolaire !



Alison PONCET

*Adjointe au Maire déléguée
aux affaires scolaires,
périscolaires et réussite
éducative*



Stephen HERVÉ

*Maire de Bondy
Conseiller régional*



Sommaire

p 4 Accueil en journée

p 6 Accueil des mercredis

p 7 Accueil des vacances

p 8 Séjours vacances

p 9 Calendrier

p 10 Lieux d'accueil

p 11 Calcul des quotients - Portail Familles

p 12 Informations pratiques



7h30 > 8h20

Accueil du MATIN

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30, avec des arrivées échelonnées possibles jusqu'à 8h15.

> Sans réservation au préalable, facturation à la présence de l'enfant.



11h45 > 13h45

Accueil du MIDI

La pause méridienne se déroule de 11h45 à 13h45.

Les repas sont préparés par le Syndicat Intercommunal de Production et de Livraison Alimentaire de Repas Collectifs (SIPLARC).

Les menus sont affichés dans les écoles et les accueils de loisirs, et sont également consultables sur le site internet www.ville-bondy.fr.

Ce temps de pause permet aussi aux enfants de se détendre et de participer à des activités de loisirs.



ENCADREMENT DU MIDI

Maternelles :
1 encadrant pour
14 enfants

Élémentaires :
1 encadrant pour
18 enfants

16h30 > 18h30

Accueil du SOIR

Après l'école, les enfants peuvent rester à l'accueil du soir. En maternelle, les enfants participent à des activités de loisirs calmes et libres (jeux, lecture, puzzles, coloriages...).

En élémentaire, les enfants bénéficient d'un temps d'accompagnement aux leçons puis d'activités de loisirs libres, en fonction de leurs besoins et envies.

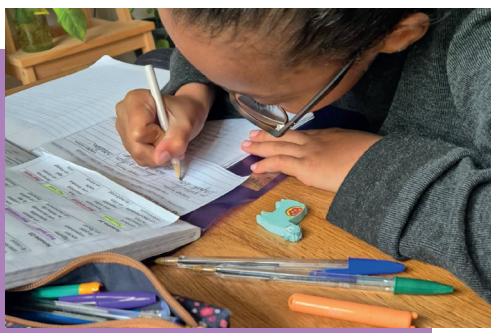
Tous les enfants reçoivent un goûter fourni par la ville. Ils sont accueillis jusqu'à 18h30, avec départs échelonnés possibles à partir de 17h30.

Réservation de l'accueil du midi et de l'accueil du soir :

> Sur le Portail Familles

> Avec le **formulaire vert** « Agenda annuel des réservations d'activités », remis par la famille au service Accueil Familles.

A savoir : L'inscription administrative ne vaut pas réservation des activités périscolaires.



ENCADREMENT DU SOIR

Maternelles :
1 encadrant pour
14 enfants

Élémentaires :
1 encadrant pour
14 enfants

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Tout problème d'allergie alimentaire ou autre doit être signalé. L'équipe d'animation peut ainsi porter une attention particulière à l'enfant et surveiller le déroulement du repas, ou encore administrer un traitement, le cas échéant, sur prescription médicale. Dossier à retirer auprès de la direction de l'école.

Accueil des enfants en situation de handicap

La Ville est attentive à l'accueil des enfants en situation de handicap et veille à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que ces enfants soient accueillis comme tous les autres.

Pour faciliter leur inclusion et selon leurs besoins, les directeurs périscolaires se mettent en lien avec les parents et l'équipe enseignante des enfants.



ENCADREMENT DES MERCREDIS

Maternelles :

1 encadrant pour
10 enfants

Élémentaires :

1 encadrant pour
14 enfants

7h30 > 18h30

Accueil de loisirs du MERCREDI

Chaque accueil de loisirs est géré par **une équipe de professionnels** qui élabore un projet pédagogique annuel.

Les plannings d'activités sont affichés à l'entrée de chaque accueil.

L'accueil du mercredi peut se faire à la demi-journée (matin sans restauration) ou à la journée complète. Une tarification spécifique est prévue selon l'option choisie.

Réservation de l'accueil du mercredi

Deux formules sont proposées :

1. Accueil du mercredi matin de 7h30 à 11h45
2. Accueil du mercredi en journée complète de 7h30 à 18h30

- > Sur le Portail Familles
- > Avec le [formulaire vert](#) « Agenda annuel des réservations d'activités », remis par la famille au service Accueil Familles.

A savoir :

- > L'inscription administrative ne vaut pas réservation des activités périscolaires.
- > Le projet d'accueil individualisé (PAI) voir page 5.





ENCADREMENT DES VACANCES

Maternelles :

1 encadrant pour
8 enfants

Élémentaires :

1 encadrant pour
12 enfants

7h30 > 18h30



Accueil de loisirs des VACANCES

Les accueils de loisirs sont **ouverts du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.**

Les enfants sont accueillis toute la journée de 7h30 à 18h30.

- > Les arrivées sont possibles jusqu'à 9h.
- > Les départs en fin de journée peuvent se faire entre 16h30 et 18h30.

Réservation de l'accueil de loisirs des vacances :

- > Sur le Portail Familles
- > Avec le **formulaire vert** « Agenda des réservations d'activités », remis par la famille au service Accueil Familles.

A savoir :

- > L'inscription administrative ne vaut pas réservation des activités.
- > Le projet d'accueil individualisé (PAI) voir page 5.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE

- > **Septembre** : Portes ouvertes de la rentrée des accueils de loisirs
- > **Mi-décembre** : Spectacle de Noël & marché de Noël
- > **Mai** : Carnaval
- > **Juin** : Fêtes de fin d'année

Les dates exactes seront diffusées sur le Portail Familles, par affichage dans les structures et via les réseaux sociaux.



PUBLIC CONCERNÉ

Maternelles :
Moyenne section
et grande section
(4-6 ans)

Élémentaires :
Du CP au CM2
(6-11 ans)

VACANCES DE PRINTEMPS

Une semaine pour s'évader ! Balades en forêt, chasse au trésor nature, ateliers Land Art, initiation cirque et théâtre sous chapiteau, veillée contes & musiques du monde. Hébergement chaleureux à deux pas d'un parc naturel.

VACANCES D'ÉTÉ

Séjour court de 8 jours ou séjour long de 15 jours : une immersion complète mêlant sports de pleine nature (canoë, accrobranche, VTT), ateliers d'arts plastiques et recycl'art, théâtre d'impro & musique, défis développement durable et aventures historiques grandeur nature (visites de châteaux, escape game médiéval). Journées rythmées par grands jeux coopératifs, baignades et veillées festives sous les étoiles.

Chaque séjour intègre des défis éco-gestes et un carnet de bord que les enfants rapportent à la maison.

PETITS + QUI FONT LA DIFFÉRENCE

- ▶ Équipe d'animation diplômée & passionnée
- ▶ Hébergements agréés Jeunesse & Sports
- ▶ Blog photo mis à jour quotidiennement pour suivre les aventures

RÉSERVATIONS

Découvrez toutes les destinations lors du Forum des Séjours, organisé environ un mois avant chaque départ : échanges avec les animateurs, vidéos des années précédentes, pré-inscriptions sur place ou à l'accueil familles.

Places limitées : pensez à réserver tôt !





CALENDRIER

Accueils de loisirs

Vacances

- Accueils de loisirs ouverts durant les vacances scolaires
- Jours fériés ou fermeture
- Week-end
- Date limite de réservation*

Septembre 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28*
29	30					

Octobre 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30*

Décembre 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Janvier 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1*
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Maternelles

		Écoles	Accueil de loisirs correspondants
Alain Savary	21, rue du Vieux Moulin	01 48 49 32 91	01 48 47 60 41
Camille Claudel	77, avenue Henri Barbusse	01 87 01 70 37	01 87 01 70 36
Henri Sellier	2, rue des Cinq Ormes	01 48 47 99 63	01 48 02 41 70
Jean Zay	68, route d'Aulnay	01 87 01 70 13	01 48 47 99 83
Léo Lagrange	11-13, avenue de Verdun	01 48 49 41 93	01 48 47 56 87
Mainguy	30, rue Paul Vaillant-Couturier	01 48 49 26 61	01 48 49 01 96
Noue Caillet	34, avenue Jean Moulin	01 87 01 70 07	01 87 01 70 08
Louis Pasteur	2, rue des Écoles	01 48 49 27 01	06 35 02 18 47
Pierre Curie	128, route de Villemomble	01 48 49 27 31	01 87 01 70 04
Roger Salengro	106, rue Roger Salengro	01 48 49 27 61	01 48 49 27 61
Terre Saint-Blaise	2, rue de la Terre Saint-Blaise	01 48 49 43 99	St-Exupéry 01 48 47 00 61

Écoles élémentaires

		Écoles	Accueil de loisirs correspondants
Aimé Cesaïre	Rue de la Terre Saint-Blaise	01 48 49 27 91	St-Exupéry 01 48 47 51 96
Albert Camus	34, avenue Jean Moulin	01 48 49 27 71	06 43 39 80 22
André Bouloche	4, rue de la Terre Saint-Blaise	01 48 49 28 01	St-Exupéry 01 48 47 51 96
Camille Claudel	77, avenue Henri Barbusse	01 87 01 70 34	01 87 01 70 35
Jacques Bethinger	106, rue Roger Salengro	01 48 49 26 81	J. Prevert 01 41 64 15 09
Jean Rostand	136, rue Martin Luther King	01 48 47 98 13	07 89 51 97 51
Jules Ferry	136, rue Louis-Auguste Blanqui	01 48 47 99 93	E. Vaillant 01 48 47 30 59
Léo Lagrange	11-13, avenue de Verdun	01 48 47 99 73	01 48 47 51 26
Louis Pasteur	6, rue des Écoles	01 48 49 27 21	01 48 47 26 97
Mainguy/Guehenno	19/21, rue P. Vaillant-Couturier	01 48 47 98 83	01 87 01 70 18
Noue Caillet	34, avenue Jean Moulin	01 48 49 26 91	A. Camus 06 43 39 80 22
Marie Curie	130bis, route de Villemomble	01 48 49 27 41	ALSH Tournesol 01 48 48 37 66
Roger Salengro	106, rue Roger Salengro	01 48 49 26 71	ALSH Bobillot 01 48 49 65 83

Écoles primaires

		Écoles	Accueil de loisirs correspondants
Olympe de Gougues	1 à 7, av. Maurice Benhamou	01 48 50 37 39	A. Camus 06 43 39 80 22 Mater. Noue Caillet 01 48 47 51 96
G. Apollinaire	16, avenue Henri Barbusse	01 71 86 70 42	01 71 86 70 43
Assia Djebar	2, rue François Collet	01 48 02 08 39	P. Vaillant 01 48 47 30 59 Mater. Jules Ferry 06 17 22 40 86

Grille quotient			Restauration scolaire	Accueil du matin	Accueil du soir	Mercredi matin	Journée du mercredi	Classes découvertes
Quotient familial	Min.	Max.						
1	0 €	246,84 €	0,43	0,31	0,82	1,00	2,21	4,06
2	246,85 €	278,46 €	0,53	0,34	0,93	1,01	2,91	6,35
3	278,47 €	339,66 €	0,74	0,41	1,16	1,02	3,83	9,40
4	339,67 €	381,48 €	0,95	0,48	1,38	1,03	4,32	11,01
5	381,49 €	432,48 €	1,19	0,55	1,61	1,04	4,81	12,62
6	432,49 €	488,58 €	1,56	0,62	1,83	1,05	5,31	14,28
7	488,59 €	576,30 €	2,04	0,69	2,06	1,06	5,94	16,36
8	576,31 €	689,52 €	2,80	0,75	2,28	1,07	6,80	19,21
9	689,53 €	895,56 €	3,73	0,83	2,51	1,08	8,09	23,50
10	895,57 €	1 337,22 €	4,88	0,89	2,74	1,09	10,48	31,49
11	1 337,22 €	999 999 €	6,36	1,00	3,07	1,10	14,27	44,17
12	Hors Bondy		6,79	1,20	3,69	1,11	16,37	52,99

Exemple de calcul :

Couple avec 1 enfant à charge
 Revenus annuels :
 26 176 € - 20 % = 20 940€
 + CAF : 1 987 = 22 927 €

Total des ressources mensuelles :
 $22\,927\text{ €} / 12 = 1\,910\text{ €}$
 Nombre de parts : 3*
 Résultat : $1\,910\text{ €} / 3 = 636$ soit la tranche 8.

*Info : calcul des parts

1 part pour chaque parent
 2 parts pour un parent seul
 1 part par enfant fiscalement rattaché

Explication du Portail Familles



Le Portail Familles vous offre une panoplie de fonctionnalités conçues pour vous accompagner dans votre quotidien et vous permettre de gérer plus efficacement les activités de votre famille.

Avec le Portail Familles vous pouvez :

- > Mettre à jour les données de votre famille via le « dossier administratif »,
- > Saisir vos demandes de réservation aux activités périscolaires et extrascolaires,
- > Signaler les absences de vos enfants,
- > Consulter et payer vos factures en ligne.

Besoin d'aide ?

Consultez le site de la ville www.ville-bondy.fr
 ou contactez le service Accueil Familles :
accueilfeuille@bondy.fr - 01 48 50 53 00



Inscription administrative - Réservation - Facturation

Accueil du matin

Pas de réservation nécessaire

Facturation à la présence

Accueil du midi, du soir et du mercredi

Inscription et réservation obligatoires

Facturation en fonction de l'agenda établi au moment de la réservation

Accueil pendant les vacances

Inscription et réservation obligatoires
3 semaines avant le début de l'accueil

Facturation en fonction de l'agenda établi au moment de la réservation

Pièces à fournir



- > Fiche administrative et sanitaire (**formulaire bleu**) à remettre à la direction périscolaire,
- > Agenda annuel des réservations des activités (**formulaire vert**) à remettre à l'Accueil Familles,
- > Assurance responsabilité civile et extrascolaire,
- > En cas de séparation ou divorce, jugement spécifiant les modalités de mode de garde de l'enfant,
- > Attestation de paiement CAF de l'année N -1 de janvier à décembre 2024,
- > Dernier avis d'imposition du/des foyers fiscaux auquel est rattaché l'enfant,
- > Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccination à jour.



Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Annulation des réservations

> Accueil du matin :

Aucune annulation n'est nécessaire : la facturation des familles se fait à la présence.

> Accueil du midi, du soir et du mercredi :

Toute annulation ou modification doit être signalée via le Portail Familles ou au service Accueil Familles, **au plus tard 7 jours avant la date** concernée.

> Accueil de loisirs pendant les vacances :

Toute annulation ou modification doit être signalée via le Portail Familles ou au service Accueil Familles, **au plus tard 15 jours avant la date** concernée.

Où s'inscrire ?

> Sur le Portail Familles

depuis votre espace personnel

> En mairie à l'Accueil Familles

Hôtel de Ville
Esplanade Claude Fuzier
Tél. 01 48 50 53 00

Règlement intérieur

